Jean-Baptiste André Godin à Tito Pagliardini, 17 juillet 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

11 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Tito Pagliardini, 17 juillet 1873, 1873-07-17

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)
Collation11 p. (8r, 9r, 10v, 11r, 1r, 2v, 3r, 4v, 5r, 6v, 7r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction17 juillet 1873
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

DestinatairePagliardini, Tito (1817-1895)
Lieu de destination75, Upper Berkeley Street, Portman Square, Londres (Royaume-Uni)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméGodin explique à Tito Pagliardini qu'il veut saisir l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur l'Instruction primaire et qu'il souhaite savoir ce qui se fait dans les pays voisins en la matière. Il lui demande de lui adresser un document officiel du gouvernement anglais qui répondrait aux questions du questionnaire joint à sa lettre. Godin soumet à Pagliardini le cas d'une Française née près de Guise bénéficiaire d'un legs du baron Louis Tennette, le château de Kelington, près d'Ashford et de Canterbury, devenue folle et morte dans la maison de Bethlem à Londres : les dernières nouvelles reçues par sa famille datent de 1821 : ses héritiers, des familles de pauvres ouvriers, veulent savoir ce qu'est devenue sa fortune ; l'abbaye de Sainte-Claire à Londres, jadis abbaye de Notre-Dame des Neiges, aurait des renseignements à fournir. Dans le post-scriptum, Godin précise que la Française s'appelait « Ane Margueritte Compère ». Le questionnaire joint à la lettre et copié sur les folios 1r à 7r comporte 22 questions.
NotesLa lettre est signée : « Godin | Député, à Versailles ».
SupportLa copie du questionnaire joint à la lettre (folios 1r-7r) utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.

Mots-clés

Décès, Éducation, Information
Personnes citées

- Assemblée nationale (France)
- Compère, Ane Margueritte
- Tennette, Louis

Lieux cités

- Ashford (Royaume-Uni)
- Bethlem Royal Hospital, Londres (Royaume-Uni)
- Canterbury (Royaume-Uni)
- Château de Kelington (Royaume-Uni)
- Guise (Aisne)

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

Versailles 17 Juillet 73

Cher Monsieur Pagliardini,

Je désirerais saisir l'Assemblée Nationale d'un projet de loi sur l'Instruction primaire, mais je voudrais bien savoir ce qui se passe chez les peuples nos voisins à ce sujet. Ne pourriez-vous pas sans trop de peine vous procurer quelque document officiel dans les Ministères du Gouvernement anglais qui me donnerait réponse à tout ou partie des questions comprises dans le questionnaire ci-joint?

Vous me feriez bien plaisir si par un moyen quelconque vous

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

me donnez réponse à ces questions.

Pourriez-vous aussi me dire comment je pourrais m'y prendre pour être renseigné sur la question suivante :

Une française, née dans les environs de Guise, a reçu à titre de legs d'un officier anglais, baron de Louis Cennette, un château et un domaine qu'on appelle Château de Kelington qui se trouve à 8 milles de Ashford et à 12 milles de Cantorbéry ; cette française étant devenue folle fut conduite à Londres à la maison de Bellem où elle est morte.

Les dernières nouvelles que sa famille en a reçues sont de 1821 environ ; depuis les héritiers de cette femme n'ont pu découvrir ce qui est devenue sa fortune.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

On croit savoir que le château de Kelington a été transformé en abbaye, ou maison protestante.

Il est probable que les héritiers se préoccupent à tort de cette affaire, elle me paraît bien ancienne pour que la prescription ne soit pas établie ; dites-moi, je vous prie, ce que vous en pensez.

On pense qu'on pourrait trouver des renseignements sur cette affaire à l'abbaye de Ste Claire à Londres qu'on appelait autrefois l'abbaye de Notre-Dame des neiges.

Les héritiers sont aujourd'hui de familles de pauvres ouvriers, voilà pourquoi je vous parle de choses pareilles.

Il y a bien longtemps que nous sommes privés de vos nouvelles, si les services que

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

je vous demande aujourd'hui
ne vous sont pas possibles,
ils me vaudront au moins
j'espère la satisfaction
d'une lettre de vous

Agréez je vous prie
ainsi que votre famille,
mes bien sincères amitiés.

Godin

Député, à Versailles.

La Française décidée en
Angleterre de nommer
Mon Mary cette compère

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

1

Questionnaire

soit pour une ville, un canton, une province ou l'Etat.

1° Par quelles ressources sont payés les frais de l'instruction primaire, c'est-à-dire de quoi se compose le budget soit de la commune, du canton, de la province ou de l'Etat?

BIB CNAM RESERVE

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

2° Quel est, proportionnellement à la population, le nombre d'enfants fréquentant les salles d'asile, salles gardiennes ou écoles chrétiennes?

3° Quel est, proportionnellement à la population, le nombre d'enfants fréquentant les classes d'écoles primaires.

4° Combien d'enfants, proportionnellement à la population, ne fréquentent pas les écoles?

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

5° Quel est le nombre d'écoles, de classes, de maîtres et maîtresses et de professeurs enseignants?

6° Quelle est la nature des dépenses par enfant et par chaque genre de classes.

7° Combien est-il d'usage que chaque maître ou professeur ait d'élèves à instruire ?

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

8° Quelle est la rémunération des professeurs, et de quoi se composent les avantages qui leur sont accordés?

9° A combien s'élève, tout compris, la dépense moyenne de l'Instruction par enfant?

10° Y a-t-il des plans officiels d'Ecole?

11° De combien de salles se composent les établissements scolaires?

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

12° De quoi se compose le mobilier scolaire ?

13° Quelle est la dépense d'établissement d'une école ?

14° Quel est le prix du mobilier et celui des tables et bancs en particulier ?

15° Comment forme-t-on les maîtres et maîtresses pour l'enseignement ? qui les choisit ? Qui les nomme ?

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

16° A quel âge commence l'éducation ?

17° A quel âge finit-elle en général pour les enfants des classes ouvrières ?

18° Y a-t-il des écoles pour les différents âges de l'enfance ?

19° Les classes des garçons et des filles sont-elles mixtes ou séparées ?

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf

20° Combien les enfants font-ils d'heures de travail chaque jour, et par combien de repos la journée est-elle divisée ?

21° Comment les repos sont-ils employés ? Y a-t-il des moyens de récréation ménagés aux enfants ?

22° L'instruction est-elle obligatoire et quel est le régime de l'obligation ?

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47473?context=pdf